AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231128-221_2023-DE
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 221_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 novembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.
Monsieur le Président étant empêché le jour de la séance, la Présidence est assurée par M. Michel GREGOIRE.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97
Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA – Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 27

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry DAYRE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Tourisme

221-2023 Réhabilitation de la Maison des Vautours
Convention avec l'association Vautours en Baronnies

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale en vigueur au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire des Baronnies en Drôme provençale du 7 février 2017 créant un office de tourisme communautaire sous forme associative ;

Vu la signature du procès-verbal de mise à disposition de locaux de la Commune de Rémuzat à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale signé le 18 juin 2018 suite à la création de l'Office de tourisme communautaire ;

Considérant que la Maison des Vautours abrite le Bureau d'information touristique de Rémuzat ;

Considérant que la Commune de Rémuzat engage une réhabilitation complète du bâtiment et la création d'une nouvelle muséographie ;

Considérant que pendant la phase de travaux qui devrait durer une année, le Bureau d'information touristique et l'association Vautours en Baronnies seront installés dans deux algécos contigus situés dans le centre du village. Ces algécos sont loués par la communauté de communes avec une participation de l'association Vautours en Baronnies.

Pour des questions de commodités et de mutualisation, la Communauté de communes est l'interlocuteur unique de l'entreprise de location des algécos. La Communauté de communes refacturera les frais de location correspondant à la partie dédiée à l'association Vautours en Baronnies.

Pour information, le montant de la location mensuelle s'élève à 252 € TTC pour l'association Vautours en Baronnies.

Une convention fixera les modalités de reversement entre la Communauté de communes et l'association Vautours en Baronnies.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Vautours en Baronnies ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENÇALE 26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 14/12/2023

Mise en ligne le : 14/12/2023

Ampliation à : Vautours en Baronnies